

DÉPARTEMENT : MOSELLE**COMMUNE :
DANNE ET QUATRE VENTS****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15
Absents :	3

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2023****Date de convocation**

11/07/2023

Date d'affichage

19/07/2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-sept juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire**.

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, SCHEFFLER Sylvain, MALYK France, FRITSCH Christelle, BAE Laetitia, BRUA Dolorès, JULLIENNE Michel.

Absents excusés : DIEBOLD André (procuration à Nathalie LOZITO-URBES), WATZKY Lionel (procuration à Jean-Jacques QUIRIN), SANTIAGO Fabrice (procuration à Alain VALENTIN).

Secrétaire de séance : Dolorès BRUA

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Madame Dolorès BRUA.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2023**

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 3 : CHASSE : VALIDATION DE LA LISTE DES PROPRIÉTAIRES**

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033, le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit valider la liste des propriétaires fonciers. Il précise que la société ILLICOWEB a établi la liste des propriétaires qui sont de 264 (propriétaires à consulter pour l'abandon ou non à la commune du produit de la chasse).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la liste établie par ILLICOWEB.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR (AIDE MOSELLANE AUX INVESTISSEMENTS SPÉCIFIQUES À LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE) : MARQUAGE AXIALE RD 604**

Les travaux de fraisage et la mise en place des nouveaux enrobés ont été réalisés au courant du mois de juin 2023. Le Maire relit la lettre de Monsieur le Président du Département de la Moselle du 14 mars 2023 nous informant que lors du renouvellement de la couche de roulement, le Conseil Départemental ne prend plus en charge le marquage au sol, ni le marquage d'axe. Il est précisé que l'expérience montre que le guidage d'axe améliore le confort de conduite et peut engendrer une augmentation des vitesses, plutôt néfaste en termes de sécurité routière.

Le Maire explique qu'après ces travaux de renouvellement de la couche de roulement effectués par le Département, il faudrait effectuer les travaux de marquage de la ligne axiale au niveau rive, c'est pourquoi il propose de réaliser les :

«Travaux de sécurisation de la traversée du village par le marquage au sol de la ligne axiale au niveau de la rive»

Monsieur le Maire soumet le devis de la société EST SIGNAL de PHALSBOURG, pour un montant de 5 839,00 € HT, soit un TTC de 7 006,80 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux ci-dessus,
- **FIXE** le plan de financement, comme suit :

COUT TOTAL H.T.	5 839,00 €
COUT TOTAL T.T.C.	7 006,80 €
Subvention Conseil Général AMISSUR escomptée 30 %	1 751,70 €
A la charge de la commune sur le HT : fonds propres si subventions obtenues	4 087,30 €

- **S'ENGAGE** à inscrire les montants nécessaires au budget primitif,
- **DÉCIDE** de réaliser les travaux dès que la subvention est accordée,
- **SOLLICITE** la subvention AMISSUR auprès du Département,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la gestion des équipements subventionnés,
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Il a été décidé de ne pas réaliser la ligne axiale du milieu de la RD604, comme préconisé par le Conseil Départemental. En cas d'accident, il faudra en référer au Département et revoir la mise en place de cette ligne.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 5 : VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL RUE DE LA ROCHE

Monsieur le Maire fait lecture du mail de Monsieur Thierry BARTH du 5 juillet 2023, propriétaire de la parcelle 88, section 6. Il souhaiterait acheter une partie du chemin communal situé entre sa parcelle sise au 15 rue de la Roche et celle située au 13 rue de la Roche. En effet, entre les deux maisons, il y a un chemin appartenant à la commune.

Après délibération, les membres présents par 1 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention :
 - Décident de ne pas vendre une partie du chemin communal à Monsieur Thierry BARTH,
 - Précisent que la commune va conserver l'intégralité de ce chemin.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 6: SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG) : PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1

Le Maire fait lecture de la lettre du Président du PETR du Pays de SARREBOURG, nous notifiant le projet de modification simplifiée N° 1 du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de SARREBOURG, dont la procédure vient d'être engagée en date du 28 juin 2023 par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de SARREBOURG, porteur du SCoT. Il fait part aux membres présents de la notice de présentation concernant cette modification.

L'objectif de la modification vise à :

- supprimer l'interdiction d'installation de panneaux photovoltaïques sur terrains en exploitation agricole ;
- proposer, au regard de cette suppression, une réécriture de l'orientation 3.8 du DOO « Tendre vers un territoire à énergie positive », afin de rendre le Scot compatible aux dispositions de la loi portant accélération de la production d'énergies renouvelables et du cadre législatif à venir en matière d'énergies renouvelables.

Après délibération, les membres présents, à l'unanimité, émettent un avis favorable.

- La séance a été levée à 20 heures 45 minutes.

N° ordre	OBJET
1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023
3	Chasse : validation de la liste des propriétaires
4	Demande de subvention AMISSUR (AIDE MOSELLANE AUX INVESTISSEMENTS SPÉCIFIQUES À LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE) : marquage axiale le long de la RD604
5	Vente d'une partie du chemin communal rue de la Roche
6	SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de SARREBOURG) : projet de modification simplifiée N° 1

Membres présents : SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, SCHEFFLER Sylvain, MALYK France, FRITSCH Christelle, BAE Laetitia, BRUA Dolorès, JULLIENNE Michel.

Jean-Luc JACOB, Maire	
Dolorès BRUA, secrétaire de séance	